

INSTALLATEUR AGREE CANAL PLUS - CANAL SATELLITE

Magasin Télé - HI-FI Vidéo-Antennes-S.A.V Imp. St. Antoine

Magasin Disques et petit audio Rue Lecourbe

Tél: 03 84 24 48 74 Tél: 03 84 24 26 93 Fax: 03 84 24 66 25 Fax: 03 84 24 13 74

B.P. 150 39004 LONS-1e-SAUNIER

LA VERITE TELE HIFI VIDEO DISQUES

1228 chemin du calley noit

FACTURE N°

5876

056200 11 80 2 1.10:1

L	ons-le-Saunier, le 3 AURIL/	s-le-Saunier, le 3 AVRIL 1999 Tél: 05 63 03 14 80.						
	DÉSIGNATION / REF.	N° Série	Qté	P.U. H.T.		P.U. T.T.C.	TOTAL T.T.C.	
02 42								
002636902	A - 1.	1 - A	1					
E 524 L 083 21 62010 25 82	Ampleficale	un a Mu	De.).				
ode APE 2559 00 506 021 080 Z 0	V							
014 - Code ncon 425 39000 506 34 062308	KORA							
433 00014 - f Besancon 12506 39000 41 01004 062	DESIGN	2011	1			2900	29.00	
Coopératif Agricole : 1 Dijon 2004	117	t. 0						
Crédit Ag Crédit Ag C.C.P. Dij	Mull galau	u 2 ans						
2 433 - res : Cr Cr Cr C.C		1 -			Í	11		
402 49 3ancai	en voi yai	Mans ponleu	h	en pr	+	du.		
R.C.S. Lons B. Domiciliations E				V				
R.C.S. Domic							H.T.	
	Réglement à la commande	900		ESP. CH	СВ	Organisme de crédit	T.V.A 20,6 %	
	- togionioni a la communa						NET A PAYER TTC	
	Reste dû à la livraison	D/AW	7 =				8900.	
CONDITIONS DE PAIEMENT:								
GRATUITE OUI RINON COUT F. OUT COUT F.								
La marchandise mise à disposition ou livrée, sera conforme à la commande N° Nos délais d'approvisionnement dépendant des constructeurs et importateurs n'ont qu'une valeur indicative. Si nous nous sommes engagés à mettre l'appareil en service, nous le ferons soit à la livraison □, soit dans un délai de à compter du jour de la signature du présent contrat, sous réserve de la réalisation								
ARTICLE 3 - MISE EN SERVICE PAR NOS SOINS OUI NON verso les autres conditions de la Mise en Service)						oilité de l'appareil. (Voir au		
L'achetour air	OUI NON COUT	, F.	ARTICL	E 4 - GARANTIE L		E (Sans supplément d	e prix) (Voir au verso le	

L'acheteur signe après avoir pris connaissance des conditions portées au verge

Signature of Mendeu 1910 Jakes 194 48 74 rappel de la Législation en vigueur).

VOIR AU VERSO LES CONDITIONS DE LA GARANTIE CONTRACTUELLE ET DES PRESTATIONS PAYANTES.

Signature de l'acheteur (à faire précéder de la mention "Lu et Approuvé")

Les marchandises livrées restent notre propriété jusqu'au paiement total de la facture. (Loi 80335 du 12 Mai 1980).

Modèle GROUP DIGITAL en application du décret n° 87-1045 du 22 décembre 1987.

Loi 921442 du 31 décembre 1992 - Facture payable à réception - Pénalités 150 % du taux légal par mois de retard. IMPORTANT : LITIGES ÉVENTUELS - VOIR AU VERSO Escompte néant